



## Commande passée en boutique non retirée par le client

-----  
Par Sabinou

Bonjour,

J'aimerais savoir quelles sont les conditions de vente lorsqu'un client commande sur place en boutique un produit, verse un acompte et ne vient pas récupérer sa commande malgré les nombreuses relances par sms et mails.

Le client a-t-il un délai pour venir récupérer son produit? Peut-il demander le remboursement de sa commande?

Si au bout de 3mois voir 1 ans, nous n'avons plus de nouvelles malgré les relances, peut-on annuler la commande sans remboursement?

Merci d'avance pour vos réponses

-----  
Par tactac67

Binjour,

Je n'ai pas une réponse fiable à votre question, mais si effectivement le client s'est déplacé à votre boutique et a signé un bon de commande avec acompte, le contrat est réputé définitif et il est sencé chercher son produit et vous payer le reste. Par contre s'il n'est pas mentionné le mot "acompte" sur le bon, ce sont alors des arrhes et le client peut annuler la vente en perdant ses arrhes ou vous pouvez l'annuler en remboursant 2x ce montant.

A votre place, si vous disposez de son adresse postale, j'enverrai un courrier recommandé AR lui rappelant ses obligatiins et que vous avez tenté d'autres "technologies" d'approche.